



## VII. Sécurité sociale

### Enjeux pour le canton

Les changements démographiques en cours et à venir, notamment en lien avec le vieillissement de la population et les migrations, de même que l'évolution des modes de vie et du marché du travail, posent des défis majeurs pour assurer la couverture des besoins fondamentaux. Alors que personne n'est à l'abri de ruptures dans son parcours de vie, il est essentiel de permettre à chacun-e de mener une existence digne.

Afin de maintenir une société inclusive qui ne laisse personne de côté (Leave no one behind<sup>4</sup>), les multiples formes de pauvreté et d'exclusion doivent être combattues. C'est un défi qui demande de porter une attention particulière à celles et ceux pour qui l'accès au marché du travail et à l'autonomie financière est plus difficile, en particulier aux jeunes, aux seniors, aux sans-emploi, aux working poors et aux migrant-e-s.

Le cadre institutionnel doit permettre à tous les individus de bénéficier de moyens d'existence adéquats, à travers un dispositif d'aide sociale destiné à soutenir les personnes en situation de précarité momentanée ou continue. Le renforcement des capacités des bénéficiaires de prestations sociales à participer à la vie de la communauté d'une part, et à subvenir à leurs besoins à

long terme d'autre part, est primordial, notamment au moyen des mesures adéquates de réinsertion socio-professionnelle.

L'accès à une activité lucrative rémunérée convenablement doit être placé au cœur du partenariat social. Les droits de toute personne exerçant une activité rémunérée doivent en outre être garantis, par l'accompagnement des entreprises dans la mise en place de structures leur permettant d'assurer la santé et la sécurité de leurs employé-e-s.

Cette lutte en faveur des plus faibles s'avère cruciale pour combattre la traite des êtres humains sous toutes ses formes (esclavage moderne, travail forcé, travail des enfants, etc.). Ces défis ne se limitent pas à l'échelle locale, mais englobent aussi les pays avec lesquels le Canton entretient une relation de coopération.

<sup>4</sup> <https://unsdg.un.org/fr/2030-agenda/universal-values/leave-no-one-behind>

### Objectifs de durabilité à l'horizon 2030

#### VII.a Réduction de la pauvreté

Réduire les différentes formes de pauvreté et d'exclusion [1.1](#) [1.2](#) et réduire la précarité des working poors [1.3](#).

##### Subside Lamal

Afin d'éviter que les primes d'assurances maladie ne précarisent les familles et la classe moyenne, ce subside garantit qu'aucun ménage vaudois ne doit payer plus de 10% de son revenu pour l'assurance obligatoire des soins.

#### VII.b Prévention de la précarisation

Prévenir les situations de précarisation et de recours au Revenu d'Insertion en assurant une prise en charge globale des situations, et en observant le marché du travail pour adopter des correctifs adéquats [8.5](#).

##### Formation pour jeunes adultes en difficulté

(Depuis 2006) Le programme FORJAD permet aux jeunes entre 18 et 25 ans sans formation achevée et émargeant au revenu d'insertion (RI) de s'intégrer dans le marché du travail par la formation. Il a été étendu aux bénéficiaires de l'aide sociale âgés de plus de 26 ans sans formation achevée (FORMAD).

#### VII.c Réinsertion socioprofessionnelle

Garantir un accès universel à un appui social approprié tout au long du parcours de vie [10.1](#), en évitant les lacunes dans le filet social [10.4](#) et en favorisant la réinsertion socioprofessionnelle et l'autonomie des bénéficiaires des prestations sociales [1.4](#) [10.2.1](#).

##### Un retour plus rapide et durable sur le marché de l'emploi

Les Unités communes visent à mutualiser les compétences et les outils des conseiller-ère-s en placement des ORP et des assistant-e-s sociaux-ales des CSR dans un même lieu. Ce projet est en cours de généralisation.

#### VII.d Droits des travailleurs-euses

Garantir les droits et la sécurité de toutes les personnes exerçant une activité rémunérée, en particulier les femmes, les migrant-e-s et toutes les personnes qui ont un emploi précaire [8.8](#).

#### VII.e Rémunération

Garantir à toutes et tous des rémunérations convenables [10.1](#) et l'accès à un projet personnel et professionnel tenant compte des évolutions que nous imposent les défis environnementaux [8.6](#) [8.b](#).

#### VII.f Traite d'êtres humains

Renforcer la lutte contre toutes les formes de traite d'êtres humains [8.7.1](#) [8.7.2](#).